

Motion action CA académique du SNES-FSU de l'académie de Reims du 13 septembre 2024

Avec la décision du président de la République de nommer premier ministre Michel Barnier, représentant de la droite des Républicains, parti très minoritaire dans le pays, c'est un véritable déni de démocratie qui est opéré. Cette décision est autoritaire et illégitime.

En juillet, les électeurs ont porté la demande d'un changement politique, aspirant à d'autres choix de société, qui correspondent davantage aux mandats du SNES-FSU. Le président de la République bafoue le vote des électeurs qui sont allés voter en nombre pour faire front républicain et qui ont fait le choix de porter le programme du Nouveau Front Populaire en tête.

Évitons de nous voiler la face : le président de la République s'est allié aux forces les plus socialement conservatrices et économiquement libérales, tout en courtisant les forces politiques les plus réactionnaires, pour empêcher toute réforme progressiste.

Il s'agit de sacrifier les services publics, la Santé et l'Éducation en tête, ainsi que les droits des travailleurs et des chômeurs, en menant une politique qui ne profite qu'aux plus riches, et en général à ceux qui bénéficient de l'ordre bourgeois, patriarcal, masculiniste et sécuritaire.

Il s'agit de sacrifier les questions d'environnement sur l'autel du profit.

Il s'agit de sacrifier les droits humains en ne considérant les migrants que comme un « problème » qu'il faudrait résoudre par le contrôle et la violence d'État.

Nous sommes très inquiets pour le bon fonctionnement de notre démocratie et nous dénonçons le danger dans lequel se trouve notre République. En effet, le président de la République offre au Rassemblement National un rôle d'arbitre, ce qui permet de le légitimer en le rapprochant du pouvoir, alors que de nombreux électeurs ont voté, une énième fois, pour faire barrage à l'extrême-droite.

En tant qu'organisation syndicale de transformation sociale, nous nous devons d'agir pour défendre l'esprit démocratique et revendiquer une autre politique économique et sociale (défense, amélioration et développement des services publics, justice fiscale, protection sociale, égalité professionnelle, augmentation des salaires et revalorisation des pensions, abrogation de la réforme des retraites, etc.). Nous sommes résolus à mener ce combat en nous appuyant sur la dynamique née de la victoire du NFP et

en l'amplifiant.

C'est pourquoi la Commission Administrative Académique de Reims demande que le SNES-FSU prenne toute sa part dans la mise en œuvre et la réussite de l'action interprofessionnelle du 1^{er} octobre et fasse en sorte qu'elle soit la plus unitaire et large possible, jusqu'à la mobilisation générale, pour mettre en place les conditions permettant une grève reconductible.

Par ailleurs, afin de ne pas cautionner le coup de force du président de la République, la Commission Administrative Académique de Reims prend la responsabilité d'appeler toutes les composantes de la FSU (à tous les degrés que ce soit) à lire cette déclaration liminaire dans toutes les instances :

« Nous nous voyons dans l'obligation de vous alerter de notre très vive inquiétude, en tant que fonctionnaires et agents de la Fonction Publique attachés au bon fonctionnement de la République, face aux multiples brèches que les dernières décisions politiques du président de la République et de son gouvernement « démissionnaire » ont fait subir à la démocratie dans notre pays.

Par conséquent, et pour dénoncer le danger dans lequel se trouvent notre République et notre démocratie, nous ne pouvons que demander solennellement la nomination d'un gouvernement qui reflète légitimement la demande de changement de politique exprimée par le vote des Français. »

Le SNES-FSU de Reims appelle également à participer aux initiatives locales lors de la journée mondiale de la paix le 21 septembre.

Le 28 septembre est la journée mondiale pour le droit à l'avortement. Elle se déroule dans un contexte international d'attaques inédites contre ce droit dans beaucoup trop de pays (Hongrie, Italie, Pologne, Slovaquie, Argentine, États-Unis...).

En France, c'est bien ce contexte qui a permis la constitutionnalisation de l'IVG. Mais cela ne suffit pas à favoriser l'accès des femmes à l'IVG et dans de bonnes conditions. La liberté d'avorter n'est pas le droit d'avorter et ce droit souffre de nombreuses disparités territoriales dues principalement aux déserts médicaux, mais aussi à la double clause de conscience. Le SNES-FSU de Reims appelle les collègues à participer aux initiatives lors de cette journée du 28/09. L'avortement est un droit fondamental à défendre partout, tout le temps, notamment à une époque où les forces réactionnaires se déchaînent.

Votant(es) : 38

Pour : 38 - Abstention : 0 - Contre : 0 - Refus de vote : 0